

Salaires des enseignants: les syndicats insatisfaits des propositions du ministère

(AFP) -

Le ministère de l'Education nationale a présenté mardi deux scénarios de revalorisation des salaires des enseignants aux syndicats, mais ceux-ci sont restés sceptiques, jugeant les hausses de rémunérations prévues trop faibles pour les deuxièmes moitiés de carrière.

Les concertations ont repris la semaine dernière, après une première phase à l'automne. Elles ont porté mardi sur la partie "socle" (inconditionnelle) des hausses, avant une réunion début février sur la partie "pacte" (liée à de nouvelles missions).

Lors de la réunion, le ministère a présenté deux scénarios de ventilation de l'enveloppe budgétaire annoncée (635 millions en 2023 pour une revalorisation au 1er septembre), selon un document consulté par l'AFP.

Les hypothèses prévoient notamment un salaire autour de 2.000 euros net mensuels pour les nouveaux titulaires et une hausse de rémunération par la suite, mais plus importante pour les débuts et milieux de carrières. Dans l'un des deux scénarios, elle se ferait sans revalorisation pour les enseignants ayant atteint les grades de "hors classe" et de "classe exceptionnelle".

Concrètement, les enseignants passant de un à deux ans d'ancienneté gagneraient 153 euros net de plus par mois par rapport à janvier 2023, et ceux ayant entre six et 11,5 ans d'ancienneté entre 281 et 292 euros de plus selon le scénario. Mais ceux ayant 18 à 22 ans d'ancienneté ne gagneraient que 85 à 114 euros de plus, et ceux ayant plus de 22 ans de carrière que 36 à 78 euros de plus.

Pour la FSU, "ces propositions sont inacceptables".

Pour Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa, le ministère "fait des propositions volumineuses sur certaines étapes de la carrière" mais "ignore tout le reste de la profession". "Cela provoquera beaucoup de déception, voire de la colère", estime-t-il, "car pour certains, la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation n'est pas rattrapée".

"Le ministère privilégie la dimension attractivité, au détriment de la revalorisation inconditionnelle pour tous les personnels", a regretté Laetitia Aresu, secrétaire nationale du Sgen-CFDT.

Les organisations syndicales ont notamment demandé une augmentation substantielle de l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) et son équivalent dans le second degré (ISOE), qui rémunèrent les missions liées au suivi des élèves (réunions de parents, conseils de classe...).

Interrogé à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, a réaffirmé que "la question de l'attractivité du métier" était "une priorité du gouvernement". "L'engagement quotidien des enseignants doit être mieux reconnu", a-t-il dit.

Afp le 24 janv. 23 à 17 30.

